

## **LISTE DES MÉDICAMENTS POUR LESQUELS LE REGROUPEMENT DE FORMES PHARMACEUTIQUES ET DE TENEURS A ÉTÉ EFFECTUÉ**

Pour les fins de l'application de la méthode du prix le plus bas, certaines formes pharmaceutiques et teneurs en ingrédient actif d'un médicament ont été regroupées au sein d'une même dénomination commune. C'est ainsi que pour un médicament donné, les produits à libération prolongée sont regroupés avec ceux à libération régulière lorsque cette dénomination commune est inscrite sur la Liste de médicaments et produits par deux fabricants et plus.

Cependant, des regroupements n'ont pas été effectués lorsque, pour des raisons thérapeutiques ou autres, ce n'était pas considéré souhaitable.

### **Principes généraux des exceptions au regroupement de formes pharmaceutiques à libération prolongée avec celles à libération régulière**

Une forme à libération prolongée n'est pas regroupée avec une forme à libération régulière si elle possède une des caractéristiques suivantes :

- la forme à libération prolongée offre des avantages thérapeutiques par rapport à celle à libération régulière soit qu'elle :
  - o augmente l'efficacité clinique;
  - o diminue la toxicité tout en ayant une efficacité similaire ou améliorée;
- la forme à libération prolongée amène une augmentation de la fidélité au traitement qui résulte en une amélioration démontrée de l'efficacité clinique.

Les médicaments à libération prolongée qui font l'objet d'un regroupement avec une forme à libération régulière sont énumérés à la page suivante.

---

	<b>8:12.06</b>	
	<b>céphalosporines</b>	
céphalexine (monohydrate de)		Co. ou Caps.
	<b>8:12.12</b>	
	<b>macrolides</b>	
clarithromycine		Co. ou Co. L.A.
	<b>8:12.24</b>	
	<b>tétracyclines</b>	
doxycycline (hydrate de)		Caps. ou Co.
	<b>8:30.08</b>	
	<b>antipaludiques</b>	
quinine (sulfate de)		Caps. ou Co.
	<b>12:16.04</b>	
	<b>alphanbloquants</b>	
tamsulosine (chlorhydrate de)		Co. L.A. ou Caps. L.A.
	<b>20:04.04</b>	
	<b>préparations de fer</b>	
ferreux (sulfate)		Sir. ou Sol. Orale
	<b>24:06.06</b>	
	<b>dérivés de l'acide fibrique</b>	
fénofibrate (nanocristallisé ou microenrobé ou micronisé)		Co. ou Caps.
	<b>24:20</b>	
	<b>bêta-bloquants</b>	
métoprolol (tartrate de)		Co. ou Co. L.A.
	<b>28:08.04</b>	
	<b>agents anti-inflammatoires non corticoïdes</b>	

---

acétylsalicylique (acide)	Co. ou Co.Ent ou Co.Croq
diclofénac (potassique ou sodique)	Co - Co Ent ou Co LA
diclofénac sodique	Co. Ent. ou Co. L.A.
naproxène	Co. Ent. ou Co.
naproxène	Co. ou Co. Ent.

**28:08.08**  
**agonistes des opioïdes**

morphine (chlorhydrate ou sulfate de)	Caps. ou Co.
---------------------------------------	--------------

**28:16.04**  
**antidépresseurs**

clomipramine (chlorhydrate de)	Co. ou Caps.
l-tryptophane	Co. ou Caps.
mirtazapine	Co. Diss. Orale ou Co.

**28:16.08**  
**antipsychotiques**

olanzapine	Co. Diss. Orale ou Co.
------------	------------------------

**28:32.28**  
**agonistes sélectifs de la sérotonine**

rizatriptan (benzoate de)	Co. Diss. Orale ou Co.
zolmitriptan	Co. Diss. Orale ou Co.

**40:12**  
**préparations de remplacement**

calcium (carbonate de)/ vitamine D	Co.
calcium (carbonate de)/ vitamine D	Co. ou Caps.
calcium (carbonate de)/ vitamine D	Co. ou Co. Croq. ou Caps.
potassium (chlorure de)	Caps. LA ou Co. LA

